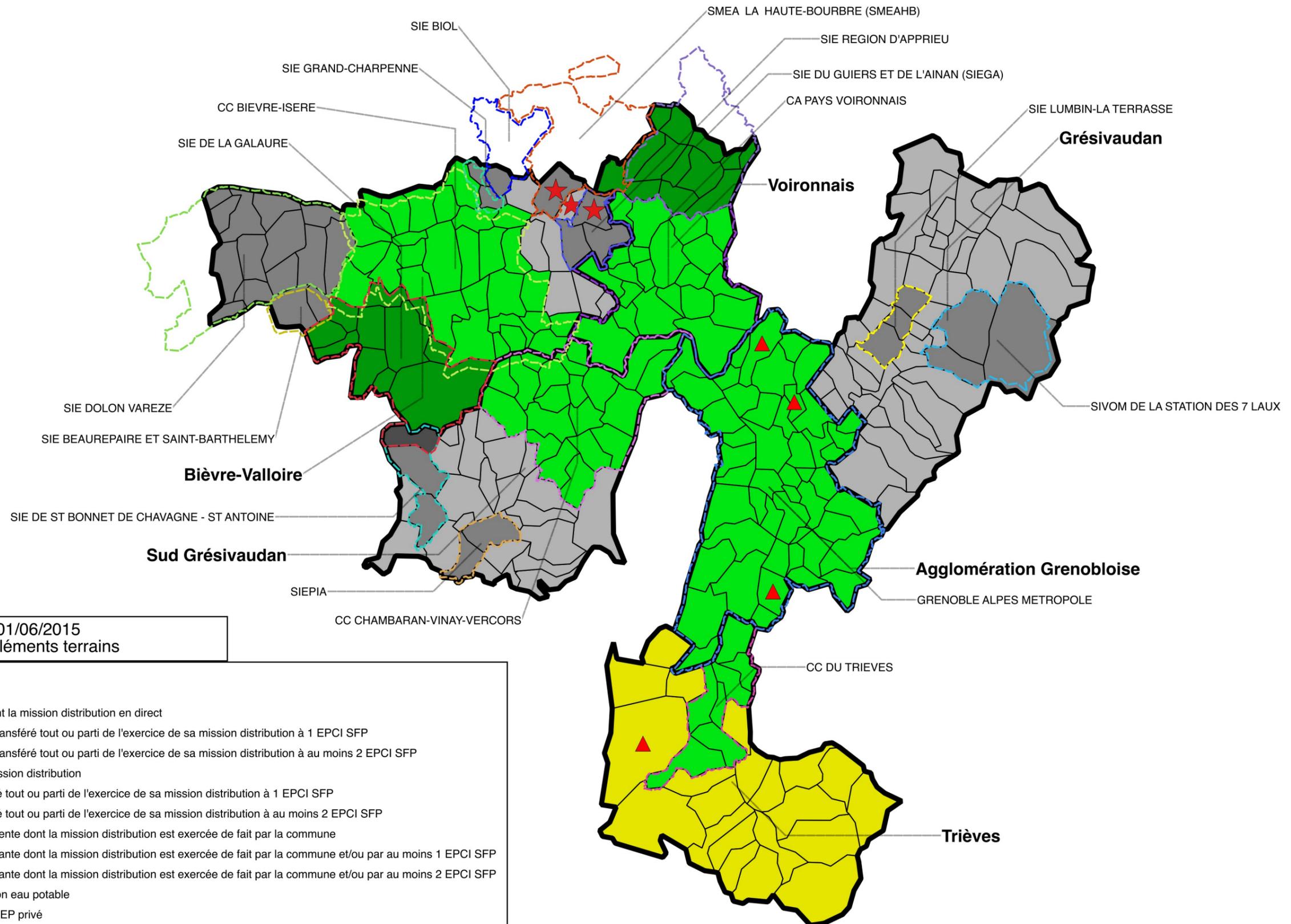


# Autorités compétentes en eau potable et exercice de la mission distribution sur le territoire du SCoT



Situation à la date du 01/06/2015  
Source : DDT et compléments terrains

## Légende

- Intercommunalité exerçant la mission distribution en direct
- Intercommunalité ayant transféré tout ou parti de l'exercice de sa mission distribution à 1 EPCI SFP
- Intercommunalité ayant transféré tout ou parti de l'exercice de sa mission distribution à au moins 2 EPCI SFP
- Commune exerçant la mission distribution
- Commune ayant transféré tout ou parti de l'exercice de sa mission distribution à 1 EPCI SFP
- Commune ayant transféré tout ou parti de l'exercice de sa mission distribution à au moins 2 EPCI SFP
- Intercommunalité compétente dont la mission distribution est exercée de fait par la commune
- Intercommunalité compétente dont la mission distribution est exercée de fait par la commune et/ou par au moins 1 EPCI SFP
- Intercommunalité compétente dont la mission distribution est exercée de fait par la commune et/ou par au moins 2 EPCI SFP
- ▲ Présence d'ASA à vocation eau potable
- ★ Présence d'un Syndicat AEP privé

## Exemples d'EPCI

- CC DU TRIEVES
- SIE BIOL